

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 517

présenté par

M. Tourtelier, M. Brottes, M. Letchimy, M. Duron, M. Le Bouillonnet,  
M. Bono, M. Plisson, Mme Massat, M. Le Déaut, M. Peiro,  
Mme Lepetit, M. Gaubert, Mme Fioraso, Mme Le Loch, Mme Erhel,  
Mme Gaillard, M. Chanteguet, M. Lesterlin, M. Mesquida, M. Bascou,  
Mme Got, Mme Quéré, Mme Darciaux, Mme Coutelle, Mme Batho,  
Mme Lignières-Cassou, Mme Filippetti, M. Philippe Martin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 4**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , et prévoient la plantation d'arbres et végétaux pérennes. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement introduit une obligation de plantation d'arbres et de végétaux pérennes dans les demandes de permis de construire pour les constructions neuves